

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1978)

Rubrik: Soutien aux activités dans le monde

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II. ACTIVITÉS AU SIÈGE

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DANS LE MONDE

Fonction et structure du Département des Opérations

Le Département des Opérations a pour tâche essentielle de conduire les opérations que le CICR engage sur le terrain en faveur des victimes de conflits ou de situations apparentées, cela en application des décisions arrêtées par l'Assemblée et, surtout, le Conseil exécutif. Il soumet également des propositions d'action à ce dernier. Son rôle consiste donc à donner les impulsions nécessaires au lancement puis au bon déroulement de ces actions, à en assurer la coordination et le contrôle, enfin, à fournir l'appui technique indispensable.

Pour ce faire, le Département des Opérations, qui est conduit par un directeur, se subdivise en: d'une part, cinq zones géographiques — Afrique, Amérique latine, Asie et Océanie, Europe et Amérique du Nord, Moyen-Orient — animées chacune par un délégué général; d'autre part, deux Divisions et deux Services dits d'appui, soit la Division des Secours, la Division médicale ainsi que le Service à la Détention et le Service des Télécommunications.

Lorsqu'il est appelé à mener des actions d'envergure — telles que, en 1978, l'action « Afrique australe » — le Département des Opérations met sur pied une unité de travail ou « task force ». Celle-ci, dirigée par le délégué général ou un autre responsable de la zone intéressée, comprend des représentants non seulement des Divisions et Services d'appui du Département des Opérations, mais également ceux d'autres Départements ou Divisions de l'Institution: Agence centrale de recherches, Finances et administration, Doctrine et Droit, Personnel, Information et relations publiques, etc. La « task force » agit comme un groupe de coordination et se réunit aussi souvent que nécessaire pour faire le point de la situation, échanger toutes informations utiles sur le déroulement de l'action et prendre les initiatives qui s'imposent concernant les affaires courantes.

Division des secours

Les principales tâches de la Division des secours consistent à:

- procurer au CICR, soit par des dons, soit par des achats, les biens dont il a besoin pour ses actions d'assistance en faveur des victimes de conflits armés ou de tensions internes (à l'exception des médicaments et du matériel médical, dont s'occupe la Division médicale);

- organiser le transport des secours jusqu'aux pays destinataires, notamment en affrétant des bateaux ou des avions charter; fournir aux délégations les moyens de transport nécessaires aux actions de secours sur le terrain;
- assurer les relations avec les Sociétés nationales donatrices, les agences spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations bénévoles, ainsi qu'avec la Communauté économique européenne (CEE) et la Confédération suisse, avec lesquelles le CICR a conclu des accords dans le domaine de l'assistance alimentaire;
- gérer l'entrepôt du CICR à Genève;
- effectuer des missions d'évaluation sur le terrain, non seulement pour déterminer les besoins, mais aussi pour étudier les possibilités d'achats locaux, de stockage, de transport;
- participer à la formation des délégués-secours appelés à conduire les actions d'assistance sur le terrain;
- traiter les données statistiques se rapportant aux actions de secours, suivre l'avancement de ces actions et en contrôler la gestion.

Les secours en 1978

Les tableaux reproduits en pages 51, 52 et 53 illustrent ce qu'a été l'activité du CICR dans le domaine des secours en 1978. Quarante-six pays en ont bénéficié, pour une *valeur totale de 40,7 millions de francs suisses*:

- en ce qui concerne les *actions avec financement spécial*, engagées par le CICR avec l'appui des Gouvernements, des Sociétés nationales ou d'organisations diverses, c'est à plus de 19 millions de francs suisses que se chiffre la valeur des secours de toutes natures (environ 6500 tonnes au total) acheminés vers les zones d'intervention, soit par le CICR, soit directement par les donateurs, mais sous contrôle du CICR. Relevons que, en ce qui concerne l'Afrique australe, la valeur de ces secours a plus que triplé par rapport à 1977;
- grâce aux accords conclus avec la CEE et la Confédération suisse, le CICR a en outre fourni à 23 pays une *aide alimentaire* (10 923 tonnes) représentant une valeur globale de 20,9 millions de francs suisses;
- *l'assistance aux « détenus politiques »* et aux familles les plus nécessiteuses de ces derniers a représenté un montant total de 645 600 francs suisses (non compris l'Argentine et le Chili, ces actions ayant fait l'objet d'un financement spécial).

Enfin, le CICR a fourni des aides diverses pour un montant de 88 100 francs, à une quinzaine de *Sociétés nationales*, afin de soutenir leurs activités.

ACTIONS AVEC FINANCEMENT SPÉCIAL		19 Mio
(secours en nature)		
	Fr.s.	
Afrique	11 898 790,—	
Afrique Australe	4 148 500,—	
dont:	Fr.s.	
— Angola	79 700,—	
— Botswana	433 800,—	
— Mozambique	545 500,—	
— Rhodésie/Zimbabwe	2 688 100,—	
— Zambie	401 400,—	
Ethiopie (conflits en Ogaden et en Erythrée)	1 741 790,—	
Mauritanie	11 000,—	
Somalie	464 800,—	
Soudan (conflit en Erythrée)	3 724 700,—	
Tanzanie	137 800,—	
Tchad	1 046 500,—	
Zaïre	623 700,—	
Amérique latine	1 057 300,—	
Argentine	131 300,—	
Chili ¹	60 000,—	
Nicaragua ²	866 000,—	
Asie	2 069 500,—	
INDSEC	574 000,—	
Viet-Nam (conflit avec le Kampuchéa)	1 495 500,—	
Moyen-Orient	3 994 200,—	
Liban ³	3 994 200,—	

¹ Des marchandises pour une valeur de Fr.s. 200 000,— restaient en outre en stock des années précédentes.

² Y compris l'aide aux réfugiés au Honduras et au Costa-Rica.

³ Y compris les secours remis en faveur des réfugiés libanais et palestiniens par la délégation de Damas.

Ces postes ne comprennent pas l'aide alimentaire fournie par la CEE et la Confédération suisse (voir tableau page 52).

Les montants indiqués ci-dessus représentent la valeur des dons en nature fournis par les donateurs (Gouvernements, Sociétés nationales, divers) et la valeur des secours achetés par le CICR, ou par le « Bureau Indochine », avec les contributions en espèces des donateurs.

TRANSPORTS 2 Mio

Les transports organisés par le CICR et financés par les comptes ordinaires (puis généralement débités aux comptes des actions spéciales) se répartissent comme suit:

	Kg.	Fr.s.
— Voie maritime ou surface . . .	262 851	122 648,—
— Avion	108 912	539 377,—
2. Transports par affrètements		
— Par avion (passagers et fret) . .	173 850	1 205 534,—
3. Transports gratuits		
— Par avion	16 472	98 832,—
Import	79 394	27 080,—
Prime d'assurance		34 906,—
Total	641 479	2 028 377,—



1978

AIDE ALIMENTAIRE *

20,9 Mio

Bénéficiaires	Total Fr.s.	Confédération suisse		Communauté Economique Européenne	
		Nature	Valeur Fr.s.	Nature	Valeur Fr.s.
Afrique	806 600,—		249 600,—		557 000,—
— Botswana	131 000,—			50 t lait écrémé en poudre	131 000,—
— Ethiopie	33 600,—	4,2 t lait en poudre entier	33 600,—	100 t lait écrémé en poudre	295 000,—
— Mauritanie	295 000,—				
— Tanzanie	40 000,—	5 t lait en poudre entier	40 000,—		
— Zaire	176 000,—	22 t lait en poudre entier	176 000,—	50 t lait écrémé en poudre	131 000,—
— Zambie	131 000,—				
Amérique latine ..	4 532 700,—		625 000,—		3 907 700,—
— Argentine	40 000,—	5 t lait en poudre entier	40 000,—	300 t lait écrémé en poudre	911 000,—
— Bolivie	911 000,—			100 t lait écrémé en poudre	345 600,—
— Chili	1 088 800,—			100 t butteroil	743 200,—
— Guyana	40 000,—	5 t lait en poudre entier	40 000,—	50 t lait écrémé en poudre	152 300,—
— Nicaragua	617 300,—	500 t farine de blé	465 000,—	400 t lait écrémé en poudre	1 131 200,—
— Panama	1 131 200,—				
— Paraguay	80 000,—	10 t lait en poudre entier	80 000,—	50 t lait écrémé en poudre	163 300,—
— Pérou	163 300,—			150 t lait écrémé en poudre	461 100,—
— Uruguay	461 100,—				
Asie	7 339 100,—				7 339 100,—
— Philippines	3 569 600,—			600 t lait écrémé en poudre	1 878 000,—
— Viet-Nam	3 769 500,—			1 581 t riz	1 691 600,—
Europe	8 000,—		8 000,—	1 570 t riz	1 390 000,—
— Grèce	8 000,—	1 t lait en poudre entier	8 000,—	765 t lait écrémé en poudre	2 379 500,—
Moyen-Orient	8 250 800,—		1 715 000,—		6 535 800,—
— Israël et territoires occupés ...	6 150 200,—	500 t farine de blé	515 000,—	550 t lait écrémé en poudre	1 724 500,—
				740 t riz	601 100,—
				280 t butteroil	2 301 100,—
— Jordanie	770 400,—			1 324,5 t farine de blé	1 008 500,—
— Liban	160 000,—	20 t lait en poudre entier	160 000,—	100 t lait écrémé en poudre	293 500,—
— Syrie	1 040 000,—	130 t lait en poudre entier	1 040 000,—	662 t farine de blé	476 900,—
— Yémen (Rég. dém. pop. du)	130 200,—			198,5 t farine de blé	130 200,—
Total Fr.s.	20 937 200,—		2 597 600,—		18 339 600,—

* La distribution de cette aide a été souvent confiée aux Sociétés nationales.

**AIDE AUX DÉTENUS
ET A LEURS FAMILLES**

(Hors actions avec financement spécial)

Fr.s. 645 600,—

**AIDE AUX SOCIÉTÉS
NATIONALES**

Fr.s. 88 100,—

(Financée par le budget ordinaire hors financement spécial)

Afrique	162 300
Afrique du Sud	11 500
Angola	2 200
Botswana	10 500
Kenya	700
Rhodésie/Zimbabwe	137 400
Amérique latine	43 600
Bolivie	200
Colombie	14 300
Guatemala	15 900
Nicaragua	1 000
Paraguay	12 200
Asie	52 700
Bangladesh	400
Inde	1 100
Indonésie	44 200
Pakistan	200
Philippines	1 600
Thaïlande	5 200
Moyen-Orient	387 000
Egypte	10 800
Israël et territoires occupés	335 500
Syrie	11 700
Yémen (République arabe du)	29 000

Afrique	2 800
Comores	100
Ile Maurice	300
Ouganda	100
Rhodésie/Zimbabwe	200
Somalie	100
Swaziland	2 000
Amérique latine	39 400
Cuba	400
Nicaragua	39 000
Asie	8 300
Philippines	8 300
Europe	16 600
Portugal	10 000
Divers	6 600
Moyen-Orient	21 000
Israël (pour Croissants-Rouges locaux dans les territoires occupés)	800
Jordanie (pour populations diverses)	2 000
Syrie (pour populations diverses, hôpitaux,etc.)	11 700
Yémen (Rép. dém. populaire du)	6 500

Division médicale

Crée en 1977, la Division médicale s'occupe de recruter, sélectionner et préparer le personnel médical dont le CICR a besoin pour ses actions, que celles-ci s'exercent dans le domaine de la protection, telle la visite à des prisonniers de guerre, à des internés civils ou à des « détenus politiques », ou dans celui de l'assistance pendant ou à la suite d'un conflit (soins aux blessés et aux malades, fourniture de secours médicaux d'urgence, appareillage des invalides de guerre, par exemple).

Il lui appartient également de planifier chaque action avant qu'elle soit entreprise: il est en effet nécessaire d'inventorier les besoins, d'évaluer le nombre de personnes à secourir et de déterminer dans quel domaine et de quelle façon le CICR peut leur venir en aide, en tenant compte des ressources locales existantes et de la situation concrète.

Enfin, la section pharmaceutique, rattachée à la Division médicale, traite l'ensemble des questions touchant à l'achat et au stockage des médicaments et du matériel sanitaire; pour leur transport jusqu'aux délégations et l'évacuation des surplus, cette section travaille en collaboration avec la Division des secours.

Mentionnons à ce propos que le nouvel entrepôt de secours ouvert par le CICR à Genève en 1978 abrite notamment un stock d'urgence de médicaments et qu'il sert également à confectionner de nouvelles unités standard de médicaments qui ont été mises au point pour les actions d'urgence.

Les principales activités en 1978

En 1978, le chef de la Division médicale et ses collaborateurs ont effectué plusieurs missions d'évaluation s'inscrivant dans le cadre des actions conduites en Afrique australe (Botswana, Zambie, Mozambique, Angola), dans la Corne de l'Afrique (Ethiopie et Somalie) ainsi qu'au Nicaragua.

Au total, quelque 80 personnes — médecins, infirmiers, physiothérapeutes et orthopédistes — ont participé à des activités du CICR, dont plus d'une quarantaine en Afrique (Rhodesie/Zimbabwe, Botswana, Zambie, Afrique du Sud, Ethiopie, Somalie, Tchad et Zaïre principalement), une vingtaine au Moyen-Orient (surtout au Liban, mais aussi en Iran et en Israël et dans les territoires occupés) et une quinzaine en Amérique latine (Argentine, Chili, Nicaragua) et en Asie (Indonésie). Sur ce nombre, plus d'une vingtaine de médecins et d'infirmiers ont été mis à disposition du CICR par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge du Danemark, de Finlande, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas et de Suède, ainsi que par l'organisation française « Médecins sans frontière ».

Si l'on compare ces chiffres à ceux de 1977, on constate qu'en 1978 l'effectif du personnel médical envoyé par le CICR sur le terrain a plus que doublé. Cet accroissement découle en grande partie de l'extension des activités du CICR sur le continent africain.

Quant à l'action médicale proprement dite, elle s'est caractérisée en 1978 par un développement dans les directions suivantes:

1. L'aide apportée à la suite d'un conflit dans le domaine de l'appareillage et de la rééducation des amputés de guerre, domaine dans lequel le CICR travaille en étroite coopération avec les autorités et les Sociétés nationales intéressées. Après l'expérience positive du Liban où, avec la collaboration du Gouvernement des Pays-Bas, des Croix-Rouges suisse et britannique, quelque 600 amputés ont été équipés de prothèses, le CICR a continué dans cette voie avec des projets pour l'Afrique, un projet ayant déjà débuté en 1978 au Mozambique, et deux autres se préparant en Ethiopie et en Angola. La contribution du CICR consiste à fournir l'équipement technique nécessaire pour les ateliers de prothèses ainsi que le personnel spécialisé, tel que orthopédistes et physiothérapeutes. Ceux-ci, outre le traitement des amputés, sont chargés de former le personnel local qui pourra continuer le travail après leur départ.

2. L'aide apportée dans le domaine de la médecine préventive et de la santé publique. Avec les énormes concentrations de personnes déplacées existant dans des pays comme le Botswana et la Zambie, se posent avec acuité les problèmes d'hygiène. Dans les camps d'accueil, l'infrastructure sanitaire est souvent inadéquate, l'eau en quantité insuffisante et de plus polluée par un système d'égout inapproprié. Aussi le CICR a-t-il mis sur pied, avec les autorités et les Sociétés nationales intéressées, des cours spéciaux pour éduquer la population au travers de volontaires formés à cet effet.

3. Enfin, la Division médicale s'est efforcée de resserrer les critères du CICR dans sa tâche traditionnelle de fourniture de médicaments et de matériel médical, en systématisant les missions d'évaluation effectuées par du personnel spécialisé afin d'éviter des interventions mal adaptées aux pays bénéficiaires.

En 1978, le CICR a fourni au total 300 tonnes de médicaments et de matériel médical, représentant une valeur de plus de 7 millions de francs suisses, en faveur des victimes de conflits.

Service de la détention

Le rôle essentiel du Service de la détention consiste à systématiser, pour l'ensemble des zones géographiques, les activités de visites des lieux d'internement et de détention, ainsi que les activités connexes, qu'il s'agisse de prisonniers de guerre, d'internés civils ou de « détenus politiques ».

Il s'agit notamment de:

- préparer les visites des lieux de détention
- participer à la formation des délégués
- centraliser les données relatives à la détention dans le monde
- traiter les rapports de visites de lieux de détention
- tenir à jour le fichier central de la captivité, ainsi que collaborer à des recherches historiques dans le domaine de la détention.

Service des télécommunications

Radiocommunications

Dix nouvelles stations-radio ont été ouvertes par le CICR en 1978, soit celles de N'Djaména (Tchad), en février; Faya-Largeau (Tchad), en mars; Gaborone (Botswana), en avril; Umtali et Bulawayo (Rhodésie/Zimbabwe), en mai et juin; Lubumbashi et Kolwezi (Zaïre), en juin et juillet; Francistown et Selebi-Pikwe (Botswana), en octobre, et Fort-Victoria (Rhodésie/Zimbabwe), en octobre. De plus, depuis le mois de

septembre, la liaison avec la délégation du CICR à Managua (Nicaragua) est assurée par le truchement d'une station-radio amateur, qui a été autorisée à utiliser l'indicatif attribué à la Croix-Rouge du Nicaragua.

Durant la même période, le CICR a fermé six de ses stations-radio — à Jounieh (Liban), Rawalpindi (Pakistan), Dacca (Bangladesh), Santiago (Chili), Vientiane (Laos) et Bangkok (Thaïlande) — alors que celle de New-Delhi (Inde) était mise en veilleuse.

De sorte que, à la fin de 1978, le réseau des radiocommunications du CICR se présentait comme suit:

